



## **Communiqué de presse**

Mardi 14 février 2023

# **Pic de pollution : gratuité du stationnement résidentiel le 15 février 2023**

**En raison d'un épisode de pollution atmosphérique aux particules à Paris, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain, mercredi 15 février 2023.**

AIRPARIF prévoit pour la journée de demain mercredi 15 février 2023 un épisode de pollution atmosphérique aux particules fines (PM10) à Paris, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositifs pris par la Ville de Paris lors des pics de pollution atmosphérique, la gratuité du stationnement résidentiel sera effective pour la journée de demain, et au-delà en fonction de l'évolution de la situation.

Par arrêté, la Préfecture de Police de Paris a instauré plusieurs mesures – et ce jusqu'à la fin de l'épisode de pollution :

- Une réduction de la vitesse maximale autorisée (-20 km/h par rapport à la normale sur les routes limitées à 130, 110 et 90km/h sur l'ensemble des routes d'Île-de-France).
- L'obligation de contournement par la rocade francilienne pour les véhicules en transit PTAC excède 3,5 tonnes.
- La Préfecture interdit l'utilisation du chauffage au bois d'appoint ou d'agrément ainsi que le brûlage des sous-produits agricoles.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à suivre les messages de prévention, et à faire preuve de civisme en adaptant leurs

comportements. Elle les invite également à avoir recours au télétravail et à utiliser, s'ils doivent impérativement se déplacer, prioritairement tout mode de transport respectueux de l'environnement – notamment la marche, les transports en commun, le vélo ou le covoiturage.

Contact presse : Service presse - 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)